

Demande de carte d'identité ou de passeport

Liste des pièces à fournir imprimées (copie et original)

PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUELEMENT :

- Pré-demande ANTS effectuée sur le site de l'ANTS à saisir sur :**
<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>
 - Ancien titre** (carte d'identité ou passeport) pour renouvellement
OU acte de naissance si commune de naissance non reliée à COMEDEC pour une première demande sans titre d'identité
OU carte nationale d'identité pour un premier passeport (ou inversement)
 - 2 photos d'identité récentes et conformes** (moins de 6 mois) de 35x45 mm
 - Justificatif de domicile** (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, avis d'imposition, taxe d'habitation de moins d'un an)
 - pour les personnes hébergées : **attestation d'hébergement** qui précise les dates de début de l'hébergement + pièce d'identité + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
 - Timbre fiscal**
 - de 86 € pour un adulte (passeport)
 - de 42 € pour un enfant entre 15 et 18 ans (passeport)
 - de 17 € pour les enfants de 0 à 15 ans (passeport)
 - de 25 € (uniquement pour perte/vol de la CNI)
 - Déclaration de perte en mairie ou de vol** en gendarmerie uniquement en cas de perte/vol
- POUR LES MINEURS (présence obligatoire de l'enfant) :
- Pièce d'identité** du représentant légal (original et photocopie)
 - En cas de séparation des parents déclarée, **fournir** :
 - Un jugement de divorce
 - Une attestation sur l'honneur du parent absent autorisant la production du titre et le mode de garde **jointe ci-après** et signée des deux parents
 - Les justificatifs de domicile des 2 parents
 - Copie des cartes d'identité des 2 parents

RENOUELEMENT POUR CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL OU SUITE À UN MARIAGE OU VEUVAGE

- acte de naissance si commune non reliée à COMEDEC
- acte de mariage de moins de 3 mois
- acte de changement de nom/prénom de moins de 3 mois
- acte de décès du mari de moins de 3 mois

Procédure et Informations importantes

Étape 1 : **effectuer** sa pré-demande ici : <https://ants.gouv.fr>

Étape 2 : **constituer** son dossier avec les pièces listées ci-dessus

Étape 3 : **prendre rendez-vous** pour le dépôt sur : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

Étape 4 : **venir** dans la même mairie pour le dépôt de dossier et le retrait, avec la présence obligatoire de la personne concernée, et en possession des pièces **IMPRIMÉES (copie et original)** listées ci-dessus.

En cas de difficulté, **les maisons France Services de Haute-Savoie** pourront vous aider dans toutes vos démarches.